Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 362

Artikel: Le suffrage féminin corporatif en Italie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260363

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le groupement final des pétitions se fera probablement par pays, et le Comité d'organisation est déjà au travail pour la préparation de la cérémonie qui aura lieu lors de la présentation des pétitions. Le programme sera digne et simple mais on ne peut s'empêcher de voir un élément dramatique intense dans ce fait que des fem-mes des quatre coins du monde apporteront les résultats de leur œuvre devant la Conférence. Les résultats de leur œuvre devant la Conterence. Les femmes qui travaillent au Désarmement savent qu'elles ne sont pas seules à accomplir cette tâche, mais collaborent avec d'autres groupes. On trouve des femmes et des organisations de femmes qui s'occupent de ce qu'on appelle communément le « Comité de Lord Cecil » qui tiendra de la comité de Lord Cecil » qui tiendra de la comité d munément le « Comité de Lord Cecil » qui tiendra un très important meeting international pour la paix au Trocadéro, à Paris, en novembre.¹ Aux Etats-Unis, sous la présidence de M. James Mac Donald, plus de 50 organisations dans lesquelles les femmes ont un rôle actif se rencontrent fréquemment pour coordonner leur travail effectué en vue du désarmement. Dans les Pays-Bas, un geste unique et extrêmement significatif a été feit pas les journaux Curveil ou la plusait fait par les journaux. Ceux-ci, pour la plupart publièrent chaque jour pendant plusieurs semaines une courte pétition pour le désarmement que si gnèrent deux millions et demi de citoyens sur une population totale de sept millions et demi. Dans le mouvement pacifiste dirigé par les Eglises les femmes sont également très actives.

Dans tous les pays on pourrait citer des exemples de la manière dont les femmes accomplissent activement leur tâche, en faveur de la paix, car chacune doit réaliser son effort personnel à ce sujet. Que ce soit dans sa famille, dans ses relations de société ou d'affaires, aussi bien que par le moyen des organisations, *chaque* femme compte. Un mot dit à l'occasion à un voisin, une histoire racontée à un enfant, peuvent avoir leur importance dans le développement de leur pensée et peuvent contribuer à orienter l'opinion publique, aussi bien que la presse, les conférences, les réunions politiques, les pétitions et les mettings, où que sais-je encore? toutes choses qui finalement influenceront activement la Conférence même du Désarmement.

Rosa Manus.

Le suffrage féminin corporatif en Italie

Pour la première fois en Italie, deux organisations féminines reconnues par les grandes Confédérations syndicales ont vôté pour le Président de leur Confédération. L'Association des travailleuses intellectuelles et l'Association des infirmières et des sages-femmes ont pris part, en même temps que les autres syndicats nationaux de la Confédération des professionnels et des artistes, à l'élection du Président de cette Confédération. On sait, en effet, que selon l'organisation corporative itaeffet, que, selon l'organisation corporative ita-lienne, l'élection d'un Président de Confédéra-tion nationale est une élection au premier de-gré, les Présidents des Confédérations étant en général les représentants à la Chambre des députés des membres de leur Fédération.

1 Voir le précédent No du Mouvement.

la bouche... « it would shut up her mouth! »
Le premier de mai 1855, Henry Blackwell
orné d'un gilet blanc et Lucy Stone vêtue de
soie « cendre de rose » préludèrent à la cérémonie nuptiale par la lecture à la famille et
aux amis d'une protestation (publiée ensuite
dans la presse), contre les lois préjudiciables à
la femme. Puis, devant le pasteur Garrison,
Lucy déclara vouloir aimer et honorer son
mari, laissant tomber dédaigneusement le mot
obéir. Le révérend Burleigh, un saint homme
d'ami, passablement excentrique, laissant croid'ami, passablement excentrique, laissant croi-tre démesurément ses cheveux et sa barbe par raisons de conscience, prononça des paro-les émouvantes; Lucy pleura un peu, comme la plus simple des fiancées de village, et tout

la plus simple des fiancées de village, et tout le monde se mit à table.

Lucy avait toujours pensé qu'abandonner son nom au moment du mariage était, pour la femme, un symbole de la perte de toute individualité; aussi décida-t-elle, d'accord avec son mari, de demeurer Lucy Stone jusqu'à son dernier souffle. J'avoue ne pas très bien comprendre l'importance de cette décision. Pour-quoi ne pas signer Blackwell-Stone ou Stone-Blackwell avec le plus significatif des traits-d'union? D'autant plus que conserver conserver. quoi ne pas signer Blackwell-Stone ou Stone-Blackwell avec le plus significatif des traits-d'union? D'autant plus que conserver son nom de jeune fille peut présenter des inconvénients. Par exemple, quand le Massachusetts donna aux femmes le droit de vote en matière scolaire, Lucy ne put jamais user de ce droit parce qu'elle refusait obstinément de se laisser inscrire sur les registres électoraux sous le nom de Blackwell. Il aurait fallu aussi prévoir les imitateurs et les craindre: en 1921 s'est organisée la Ligue Lucy Stone, avec quartier

Liste des Femmes membres de Délégations Les élections dans le grand duché de à la XII^e Assemblée de la S. d. N.

Allemagne: M^{me} von Zahn-Harnack, conseillère technique; M^{lle} Punder, conseillère technique.

Australie: Dr. Ethel Osborne, déléguée sup-

AUTRICHE: Mme von Matsch, conseillère technique. EMPIRE BRITANNIQUE: Dame Edith Littelton, déléguée suppléante.

CANADA: Mrs. H. Plumptre, membre du Ministère de l'Instruction, déléguée.

CHILI: Mmc M. Vergara, conseillère technique. DANEMARK: Mile Henni Forchammer, déléguée sup-

pléante.

Espagne: Mile Clara Campoamor, députée aux Cortès, déléguée suppléante.

Hongrie: Comtesse Apponyi, déléguée suppléante. LITHUANIE: Mme Sophie Ciurlionis, déléguée suppléante.

Norvège: Mme le Dr. Aas, déléguée suppléante. Pays-Bas; Mme Schönfeld-Polano, conseillère technique; Mme C. A. Kluyver, conseillère technique et secrétaire de délégation.

Pologne: Mme Anna Szelagowska, déléguée suppléante.

ROUMANIE: Mile Hélène Vacaresco, déléguée suppléante; la princesse Alex. Cantacuzène, conseillère technique.

SUÈDE: Mile K. Hesselgren, sénateur, déléguée suppléante.

TCHÉCOSLOVAQUIE: Mme F. Plaminkova, sénateur déléguée suppléante.

Soit 19 femmes représentant 16 pays. Il est à noter que l'Autriche, l'Espagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie et le Chili ont envoyé pour la constitue de l'Autriche de l' première fois une femme à Genève, — et n sommes tout spécialement heureuses de saluer la déléguée de l'un de ces pays notre amie, M^{me} Plaminkova, vice-présidente de l'Alliance Interna-tionale pour le Suffrage et du Conseil Internatio-nal des Femmes. D'autre part, la Finlande n'a délégué cette année aucune femme à Genève, ce que nous regrettons. A part cela, la liste des pays représentés reste sensiblement la même que celle des années précédentes.

Quant à la place des femmes dans les Commis sions de l'Assemblée, aucune femme ne préside cette année une Commission, comme cela avait été le cas l'an dernier, mais M^{II}e Hesselgren (Suède) le cas l'an dernier, mais Mie Hesselgren (Suède) a été élue vice-présidente de la Ve Commission (Questions humanitaires), et la Comtesse Apponyi rapporteur à cette même Commission pour la question de la protection de l'enfance, Mime A. Szelagowska est la seule femme qui fasse partie de la IIIe Commission (Désarmement), et Mue Kluyver de la IVe (Finances). La plupart des femmes déléguées siègent, selon la tradition, à la Ve Commission (Questions sociales et humanitaires), mais nombre d'entre elles ont été déléguées à la lre Commission pour le moment où celle-ci discutera de la question de la nationalité de la femme mariée, et Dr. Ethel Osborne et Mrs. Plumptre font toutes deux partie de la IIe Commission (Questions hygiéniques et économiques).

général à New-York, dont les membres s'engageaient non seulement à conserver dans le mariage leur nom de jeune fille, mais encore l'appellation Miss!

l'appellation Miss!

Le jeune ménage s'installa à sa façon dans la vie conjugale, c'est-à-dire qu'Henry se consacra avec une telle ardeur à la lutte contre l'esclavage que les planteurs du Sud finirent par mettre sa tête à prix, et que Lucy continua ses tournées de conférences. Je ne sais pas comment Blackwell avait perdu la fortune que je lui supposais, mais le fait est que Lucy, au témoignage de son mari, s'adapta fort bien aux devoirs et aux inconvénients de la femme d'un homme pauvre. Une fillette, Alice, naquit en 1857.

dapla fort bien aux devoirs et aux inconvénients de la femme d'un homme pauvre. Une fillette, Alice, naquit en 1857.

Pendant un voyage d'affaires de son mari dans l'Ouest, Lucy refusa de payer l'impôt sur la petite maison que Blackwell lui avait donnée en toute propriété. Elle laissa vendre des meubles, des tablaux, et même le berceau de la petite Alice, ayant répondu aux sommations de payer: No taxes without representaion! Un voisin et ami acheta le tout pour le lui retourner. Ce fut la première protestation féminine contre les impôts auxquels ne correspondent pas des droits.

Si le mariage et les attaques dans la presse n'avaient pas réussi à Termer la bouche de Lucy Stone, l'amour maternel accomplit ce miracle. Durant toute l'enfance d'Alice, elle la soigna diligemment et tendrement. Mais le travail suffragiste, interrompu d'abord par la sollicitude maternelle, et plus 'tard par la guerre civile, recommença dès 1866: démarches des Blackwell auprès du gouvernement,

Luxembourg et les femmes

Nos lecteurs savent que les femmes du Grand-Duché possèdent depuis bientôt douze ans les droits politiques complets, et que l'une d'entre elles, \mathbf{M}^{me} Thomas (parti radical), siégeait à la Chambre. Malheureusecal), siegeait a la Chambre. Malneureuse-ment, lors des récentes élections législatives, cet unique siège de député a été perdu pour les femmes. En partie, sans doute, à cause de l'orientation politique marquée par ces élections, car le dit parti radical, qui possédait auparavant cinq sièges à la Chambre, n'en a obtenu que deux, et sa candidate, qui figu-rait en quarième rang sur les listes est donc oblenu que deux, et sa candidate, qui figurait en quatrième rang sur les listes, est donc tombée de ce fait. Mais, d'autre part, et comme deux autres candidates étaient encore présentées (l'une par les socialistes et l'autre par les communistes) et que ni l'une ni l'autre n'a été élue, il faut reconnaître franchement qu'il y a eu là un recul marqué pour noire cause.

Notes confrère luxembourgeois l'Action té-

pour notre cause.

Notre confrère luxembourgeois, l'Action féminne, tire de ces faits la leçon que c'est par
une politique uniquement féminne que les
femmes s'assureront à la Chambre la représentation à laquelle elles ont droit, c'est-à-dire
par l'élaboration et la présentation aux élections de listes de candidatures uniquement
féminines. Par ce moyen, en effet, elles ont
déjà réussi, lors des élections communales de
l'autre année, à faire entrer plusieurs femmes
dans les Conseils municipaux du Duché. dans les Conseils municipaux du Duché.

De-ci, De-là...

Bibliothèque féminine.

La Frauenzentrale de Zurich vient de nous faire parvenir un catalogue détaillé, établi par ordre de matières, de sa riche bibliothèque. Bien que la majorité des publications qui y figurent soient en langue allemande, nous pensons néanmoins rendre service à nombre de nos lecteurs en le leur signalant, ainsi que les conditions très avan-tageuses de prêt de cette bibliothèque: 20 cent. par volume, 5 cent. par brochure, ou bien 5 fr. pour un abonnement d'une année. Une seule perpour un abonnement d'une année. Une seule per-sonne peut emprunter 3 volumes à la fois, et les garder pendant un mois, et des envois sont faits, contre remboursement des frais de port, à des lecteurs n'habitant pas Zurich. "Le catalogue lui-même, qu ne compte pas moins de 21 sections, peut s'acheter à la biblio-thèque de la Frauenzentrale, Schanzengraben 29, Zurich.

Zurich.

Des réunions de pères?

On connaît les réunions de mères instituées chez nous par les paroisses; elles existent aussi à l'étranger. En Angleterre, les mères affiliées à un de ces cercles, ont tenté d'intéresser leurs maris aux problèmes d'éducation qu'elles débattent dans leurs réunions. Que sert-il, en effet, de chercher à bien élever les enfants, si le papa raille l'éducatrice? — Un municipal fut chargé d'exécuter ce complet lu fémit débact oudes. raille l'éducatrice? — Un municipal fut chargé d'exécuter ce complot. Il réunit d'abord quelques pères autour d'une tasse de thé, et leur offrit des cigarettes. Peu à peu on parla des enfants; quelques-uns posèrent des questions prouvant que l'éducation de leurs enfants les préoccupait. Leurs préventions contre les « réunions de mères » tombient processions de leurs enfants les préoccupaits de l'exercite bèrent progressivement. Un certain nombre fu-rent même conquis à l'idée des « réunions de pères » dont ils devinrent de zélés propagan-

Le Fonds de la Saffa

N.D.L.R. — L'interruption de notre paru-tion pendant les vacances nous a empêchées de donner à nos lectrices des précisions de nature

grandes assemblées nationales où Lucy joue un rôle de premier plan, présidence du groupe fondé dans le New-Jersey, conférences sur conférences, articles sur articles, etc., etc. Dans l'Etat du Kansas, une loi présentée à la votation accordait le vote aux nègres et aux femmes—dans tous les projets de ca temps femmes—dans tous les projets de ca temps votation accordait le vote aux nègres et aux femmes, — dans tous les projets de ce temps-là, la femme ne venait, semble-t-il, qu'après le nègre! — Lucy Stone et son mari furent invités à parler dans les meetings organisés dans tout le Kansas pour soutenir la loi. Lucy se dépensa si bien qu'un politicien pouvait écrire: «Avec l'aide de Dieu et de Lucy Stone, la victoire sera à nous! » Pendant ces deux mois de campagne suffragiste, les Black-well payèrent tous leurs frais de leur propre argent. Mais des circonstances fâcheuses intervinrent, des maladresses furent commises et le projet de loi fut rejeté.

JEANNE VUILLIOMENET.

(La fin au prochain numéro.)

à les intéresser sur le fonctionnement du Fonds de la Saffa, tel qu'il a été prévu par la décision de la majorité des Sociétés féminines suisses, le 5 juillet dernier. Nous publions donc ci-après de larges extraits du rapport, si objectif et documenté présenté par la Commission chargée d'éludier cette question, et composée de Miles Dora Schmidt (Berne), Anna Martin (Berne) et Suzanne Brenner (Genève). Rappelons qu'un Comité Exécutif préside par Mile Dora Schmidt a été chargé par l'Assemblée du 5 juillet de convoquer une nouvelle réninon pour adopter définitivement les statuts et l'organisation de cette Société Coopérative de cautionnement. Cette réunion aura lieu le 18 octobre prochain.

I. Le projet

Le Fonds de cautionnement projeté se propose d'employer l'argent de la Saffa en faveur de l'amélioration de la situation professionnelle et économique de la femme en Suisse, tout en obtenant le plus grand rendement du capital disponible.

Ses buts sont les suivants:

1. Le capital existant est placé en valeurs Le capital existant est place en valeurs de tout repos dans une banque, comme fonds de garantie, et servira de caution aux prêts que cette banque fera, soit à des femmes, soit à des sociétés féminines pour les buts suivants:

a) à des femmes:

pour leur perfectionnement professionnel complé-mentaire après apprentissage ou études pro-fessionnelles (séjour à l'étranger, etc). pour la création et la reprise d'affaires com-merciales ou industrielles; pour l'extension d'affaires déjà existantes (ac-quisition de machines, de matériels, etc.).

b) à des sociétés:

pour des crédits de constructions (sociétés pour habitations et constructions destinées à des femmes seules, homes, clubs, etc.); pour l'exploitation d'entreprises particulières (res-

taurants sans alcool, etc.);

pour des activités spéciales qui pourraient obliger une société à emprunter de l'argent à court l'argent terme (organisation d'expositions locales ou

régionales, etc.).

2. Le montant maximum des prêts à des associations sera de fr. 20,000.— et de fr. 500. à des particuliers.

durée des prêts est limitée en général à cinq ans.

3. Des négociations ont déjà été entamées avec une grande banque suisse qui accordera les prêts et qui s'engage à investir le capital disprets et qui sengage a investir le capital uis-ponible pour le triple de sa valeur, c'est-à-dire que contre la garantie des fr. 350,000.— déposés chez elle, elle fera des prêts pour un montant total de fr. 1,050,000.—. En outre, cette banque ouvrira, à l'un de ses

principaux sièges pour commencer, et peu à peu à d'autres sièges, des services spéciaux ayant pour d'un durtes sièges, des services speciales ayant pour tâche de conseiller les femmes et les associations féminines dans toutes leurs affaires financières. Du personnel féminin sera engagé pour ce service, lequel sera placé sous la direction de per-sonnes de confiance de la Société de cautionne-ment et au courant des affaires de banque. La Société coopérative de cautionnement réali-

sera des économies importantes en frais d'admi-nistration et de renseignements par suite de ses rapports étroits avec la banque; elle recevra en outre une allocation annuelle de cette dernière en compensation de ses frais et de sa propagande.

Des conditions privilégiées pour les intérêts et commissions seront faites aux emprunteuses

par la banque.

4. De leur côté, les associations féminines participant à la Société de cautionnement placeront autant que possible leurs fonds dans la banque avec laquelle l'accord a été conclu. Elles feront connaître cette banque et des services spéciaux de renseignements, parmi leurs membres. 5. La Société coopérative de cautionnement Saffa est propriétaire du capital de la Saffa.

Son capital consiste en:

a) un capital de dotation;

b) un capital de parts sociales portant intérêts;

les fonds de roulement; d) les réserves.

Ses membres sont:

 a) Les membres fondateurs. Sous ce nom on comprend — pour autant qu'elles décident de faire partie de la Société coopérative — toutes les associations féminines qui, par décision de l'assemblée plénière du 29 juin 1929 sont membres de la grande Commission de la Saffa. Ces membres fondateurs recevront en don leurs parts sociales suivant un schéma à établir.

paris sociates suivait un scienta a etauni.

b) Les membres ordinaires, soit les personnes
physiques, les sociétés coopératives, associations, qui, après la fondation de la Société
coopérative, deviendront membres par la souscription d'une ou plusieurs parts sociales.
En cas de liquidation, seuls les membres fon-

dateurs ont un droit de disposition sur le capital

de dotation initial.

6. L'administration de la Société coopérative de cautionnement comprend:

a) La Direction.

b) Le Comité.

c) L'Assemblée générale.
 d) Les Vérificateurs de comptes.